



L'ARSEAA, LE PÔLE ADULTES 31

L'ARSEAA a été créée en 1943. C'est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, labellisée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), dont le siège est à TOULOUSE.

L'ARSEAA accueille près de **16 600 personnes** dans 54 structures réparties sur 80 sites sur l'ex région Midi-Pyrénées et emploie **1 600 salariés**.

Elle intervient sur le secteur **sanitaire, médico-social** (enfant et adulte), dans le champ de la **protection de l'enfance** et dans celui de l'**inclusion** et enfin, dans le secteur de la **formation** des professionnels et de l'**apprentissage adapté**, enfin elle assure une mission d'accompagnement et de **prévention socio-judiciaire**.

L'ARSEAA a réaffirmé les valeurs qui guident son action dans son projet associatif 2017-2027.

Ainsi l'ARSEAA est une association : **solidaire, humaniste, productrice de lien social, laïque, pluraliste et militante**.

Le **Pôle Adultes 31** regroupe 4 établissements/autorisations : le FAM le Tourret, le Foyer de vie Les Catalpas à Fenouillet, la MAS Les Marronniers et le Foyer de vie Les Marronniers à Cépet, accueille environ 200 personnes et emploie 250 salariés. Le principe général du Pôle Adultes 31 établit une synergie et une dynamique globale, à la fois thématique et territoriale, au sein de laquelle s'inscrivent les 4 établissements qui se distinguent par leurs missions, les publics accueillis, et leurs supports d'accompagnement. Les principes d'action du pôle sont définis pour proposer une offre d'accompagnement diversifiée et adaptable au service d'une logique de parcours de vie: modularité et créativité, continuité et cohérence, connaissance et confiance mutuelles, complémentarité interne et externe, développement de l'expertise professionnelle sur des dispositifs spécifiques.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Tourret » est situé à Grenade au nord-ouest de la Haute-Garonne à une trentaine de kilomètres de Toulouse. Cet établissement a été créé en 1992. Il fait partie, depuis 2011, du Pôle Adultes 31.

Le FAM le TOURRET est un établissement dont le financement s'établit selon le principe de la double tarification : une partie hébergement financée, par prix de journée, par le Conseil Départemental et une partie soin financée par forfait annuel par l'Assurance Maladie.

Un arrêté conjoint ARS Occitanie et Conseil Départemental de la Haute Garonne porte renouvellement de l'autorisation du FAM pour une durée de 15 ans à compter du 15 janvier 2017. Un arrêté modificatif en date du 19 octobre 2017 porte la capacité totale autorisée à 38 places pour des personnes ayant des troubles envahissants du développement ou des troubles autistiques.



Les personnes accueillies au FAM le Tourret

Le FAM accueille 36 personnes en accueil permanent, (12 femmes et 24 hommes), âgées entre 22 et 68 ans. La moyenne d'âge se situe autour de 44 ans. Plus de la moitié des personnes accueillies sont présentes dans l'établissement depuis son ouverture. Sur ces 36 personnes accueillies, 30 (soit 83%) présentent des troubles du spectre autistique (TSA).

Le fonctionnement des personnes avec TSA, et les situations cliniques qui en résultent, présentent une grande diversité, entraînant des situations de handicap très hétérogènes. La triade autistique comporte : **une altération de la qualité des interactions sociales, une altération qualitative de la communication et un caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des comportements**.



L'offre d'accompagnement

- L'accueil permanent avec hébergement, pour 32 places réparties sur 2 unités de vie et fonctionnement 365/an 24h/24.
- L'accueil permanent sans hébergement pour 4 places : accueil de jour fonctionnant 220 jours par an du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- L'accueil temporaire pour 2 places, accueil en hébergement ou à la journée, continu ou séquentiel pour un maximum de 90 jours à répartir sur une année civile.



L'environnement

- Architectural : plusieurs bâtiments sont répartis sur le site comprenant également un parking, des espaces verts et un terrain de basket. Les bâtiments abritent de façon différenciée les services qui composent l'établissement. Cette organisation vise, par la structuration de l'environnement, à faciliter et à renforcer le repérage des espaces et de leur fonction. Elle permet également la déambulation propice aux rencontres.
- Partenarial : dans le cadre des différentes étapes du parcours et du processus d'accompagnement (admission, parcours de soin, accès à la culture, aux sport et aux loisirs), des liens sont établis avec le réseau de structures du secteur social, médico-social et sanitaire, avec les collectivités (mairies), les dispositifs culturels et sportifs. Des partenariats sont également formations avec les centres de formation et de ressources conceptuelles.



Les deux dimensions de l'offre d'accompagnement

① L'accompagnement éducatif

- ✓ dans le cadre de la vie quotidienne et sociale

L'accompagnement à la vie quotidienne vise l'élaboration d'un cadre structurant et repérant, dans ses dimensions temporelles, spatiales et relationnelles : différenciation des espaces, structuration du temps, prévisibilité de l'environnement. Le temps qui se déroule au sein des unités de vie est vécu dans la régularité, la continuité, la permanence. Sécurisé, le lieu de vie est un espace maîtrisé et prévisible favorable à l'apprentissage de la citoyenneté et aux relations.

Les temps de repas, levers, couchers, toilettes qui rythment la journée collectifs ou individuels sont personnalisés afin que soient pris en compte les rituels, les capacités ou difficultés et rythmes de chacune des personnes accueillies.

- ✓ dans le cadre des activités de jour

Les activités proposées, à vocation thérapeutique ou occupationnelle, s'articulent autour de 4 axes :

- les apprentissages (maintien et acquisition de compétences)
- les activités physiques et médiations autour de la sphère corporelle
- l'expression et la communication
- la socialisation

En fonction du projet personnalisé d'accompagnement un emploi du temps hebdomadaire est établi pour chaque personne.

② L'accompagnement médical et thérapeutique

Les différentes composantes et modalités de mise œuvre du projet médical et thérapeutique se déclinent autour des actions et des soins préventifs, curatifs, de rééducation et de promotion et d'éducation à la santé. Seront particulièrement ciblées les actions de prévention et de traitement de la douleur, de la souffrance psychique, les comportements-problèmes et la lutte contre la sédentarité.



L'admission, l'accueil et le projet personnalisé d'accompagnement

① Une procédure de gestion des admissions est réalisée. Elle prévoit le traitement de toutes les candidatures, l'inscription sur une liste d'attente ainsi que la transmission à la MDPH des tableaux trimestriels d'information : admission, attente d'admission, refus d'admission.

② La procédure d'accueil prévoit les modalités d'entrée dans l'établissement : visite, rencontres avec la personne son représentant légal et/ou entourage familial pour présenter l'établissement et son fonctionnement, pour la remise des documents : charte, livret d'accueil, règlement de fonctionnement et contrat de séjour, et désignation de la personne de confiance.

③ Les étapes du processus d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (pré-projet, co-construction et réalisation/évaluation) s'inscrivent dans une temporalité et selon un parcours lors de temps clés qui réunissent les acteurs participants : direction, référent du projet, équipe pluri-professionnelle, personne accueillie, représentant légal et/ou entourage familial.



La participation des personnes accueillies

Le Conseil de la vie sociale est une instance importante pour la vie de l'établissement et la communication entre les personnes accueillies, leurs familles et/ou leurs représentants légaux et les professionnels. Outre la dimension consultative, il s'agit de promouvoir et de construire une dynamique participative et d'associer les personnes accompagnées.

Les groupes d'expression sont animés par le cadre responsable et l'établissement et l'équipe éducative au niveau de chaque unité de vie.

Les enquêtes de satisfaction sollicitent avis, opinions et propositions pour améliorer les différentes prestations et événements institutionnels.

LES PROFESSIONNELS

- **Responsables de l'établissement** : le cadre, l'équipe de direction du Pôle

- **Coordination éducative**: animateurs 1ère catégorie (éducateurs spécialisés) en mission de coordination

- **Accompagnement à la vie quotidienne** : Aide-Médico-psychologique (AMP), animateurs 1ère et 2ème catégorie (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs), surveillants et AMP de nuit

- **Service d'activités de jour** : animateurs 1ère et 2ème catégorie (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs), moniteur d'atelier

- **Service de soin et de rééducation** : infirmières, aides-soignants, médecin généraliste et psychiatre, psychologue, psychomotricien et orthophoniste

- **Service social** : assistant de service social

- **Service logistique** : agents d'entretien, de restauration, de maintenance en lien avec le cadre logistique de pôle

- **Service administratif**: secrétaire de proximité et technicien comptabilité/RH en lien avec le cadre administratif et financier

Des fiches emplois-compétences sont créées pour les emplois « cœur de métier ».



Les principes d'intervention

Dans le respect des principes établis par le projet associatif, il convient d'affirmer, le caractère non dogmatique de l'approche clinique sur le FAM. Si les spécificités des troubles du spectre de l'autisme sont nécessairement connues, reconnues et prises en compte dans l'accompagnement délivré, celui-ci peut appeler l'adossement à différents modèles conceptuels (neuroscientifique, éducation structurée, approche humaniste, comportementaliste, psychanalytique, systémique...), non pas de manière juxtaposée mais plus de manière combinée et interactive.

① La bientraitance

Le FAM le Turret, comme les autres établissements du Pôle Adultes 31 inscrit son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par la recommandation de bonnes pratiques « la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » parue en juin 2008 et éditée par l'ANESM.

② Personnaliser l'accompagnement et le parcours

La personnalisation de l'accompagnement, nécessite la prise en compte de la personne accueillie au regard de sa singularité, de son histoire, de ses ressources, de sa fragilité dans le cadre d'un parcours, dans les épreuves et les difficultés qu'elle rencontre y compris les processus régressifs et la fin de vie.

③ Elaborer un cadre de vie adapté, favorisant le bien-être physique et psychique

Principe et objectif fondamental, le bien-être corporel et psychique est recherché à travers l'élaboration de l'environnement matériel et relationnel ainsi que l'ensemble des accompagnements et prestations proposés.

④ Fournir des repères spatiaux, temporels et relationnels.

Dans le cadre d'une éducation structurée, il s'agit de fournir des repères, dans le temps, dans l'espace, dans son rapport à soi et à l'autre, afin de permettre à la personne avec TSA une compréhension de son environnement et de faciliter le traitement des informations dont elle est destinataire.

⑤ Favoriser la communication, l'expression et la capacité à faire des choix

Au regard de l'altération qualitative admise dans ce domaine chez la personne avec TSA, la communication constitue un enjeu majeur dans l'accompagnement des personnes accueillies au FAM. D'une manière générale, il s'agit également de favoriser l'expression et rechercher systématiquement l'adhésion des personnes accompagnées.

⑥ Inclusion sociale, participation, citoyenneté et accès à la culture

A travers différents types de médiations et en lien avec le principe de personnalisation, il s'agit de permettre aux personnes accueillies d'accéder à une ouverture sur eux-mêmes et sur ce qui les environne. Les activités établissent un cadre et un support à la relation. Elles sont adaptées et sont vecteurs d'objectifs pluriels.

La garantie des droits des personnes accueillies

Le droit au respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, de la confidentialité et de la sécurité

Le droit à un accompagnement adapté et personnalisé

Le recours à une personne qualifiée

Le principe de non-discrimination

Le droit à l'information

Le droit à la participation

Le droit à la protection

Le droit à aller et venir

LES GARANTIES

La démarche d'amélioration de la qualité

- La démarche qualité

Elle est suivie par un comité de pilotage. Suite à l'évaluation externe réalisée en 2014, un Plan d'amélioration de la qualité a été élaboré définissant des objectifs stratégiques et opérationnels, des méthodes et moyens d'action ainsi que les effets attendus et indicateurs de suivi.

- L'évaluation interne

Depuis 2016, l'établissement réalise la deuxième évaluation interne à partir d'un référentiel associatif. Celle-ci se poursuivra jusqu'en 2020.

- La procédure de signalement

Une procédure associative de déclaration et de gestion des événements indésirables est déployée sur l'ensemble des établissements.

- La qualité de vie au travail

L'établissement s'inscrit dans une démarche où qualité des prestations et qualité de vie au travail doivent s'articuler au regard de l'incidence du bien-être professionnel sur la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement, la dimension du prendre soin étant ainsi au centre des préoccupations

Les régulations et le travail d'équipe

Afin que la fiabilité et la continuité de l'accompagnement puissent être assurées, une attention particulière est portée aux transmissions et temps de relais, dans leurs différentes modalités, ainsi qu'aux espaces de coordination et d'élaboration collectifs : réunions et séances d'analyse des pratiques. Ce travail en équipe, en veillant au respect d'une inter-professionnalité, garantit une cohérence et une cohésion dans l'action.

L'actualisation des connaissances et des pratiques

Elle s'effectue dans le cadre de la formation professionnelle qui est régit par un plan de formation associatif construit de manière participative, des colloques, conférences et journées d'étude. Par ailleurs, l'accueil de stagiaires participe de manière indirecte à l'actualisation des pratiques et des méthodologies tout en formalisant le rôle fondamental de qualification de l'établissement.



Les enjeux identifiés pour le FAM le TOURET

- La mobilisation, la concentration et le renfort des moyens et ressources sur une problématique unique et identifiée : les troubles du spectre autistique.
- L'adéquation entre le plateau technique (compétence et densité), l'adaptation de l'environnement architectural, les principes d'accompagnement, les modalités organisationnelles et les besoins d'accompagnement des personnes accueillies.
- La diversification de l'offre d'accompagnement dans le cadre du soutien aux aidants familiaux, notamment l'accueil de jour et l'accueil temporaire, comme y invite le schéma régional d'organisation médico-sociale.



Les objectifs pour les 5 prochaines années

Certains objectifs sont établis selon un principe permanent, d'autres sont planifiés.

- **Axe 1 : L'admission de jeunes :**
 - o Adapter les modalités d'accompagnement en lien avec les enjeux relatifs au passage à l'âge adulte
- **Axe 2 : L'amélioration de la participation au processus de co-construction du PPA**
 - o Elaborer des stratégies alternatives et innovantes
- **Axe 3 : L'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA)**
 - o Apporter des réponses concernant les besoins repérés en termes :
 - De fluidité des parcours et de prévention des ruptures,
 - De soutien à l'environnement familial et aux aidants,
 - De diversification et de complément de l'offre d'accompagnement
 - o Développer de l'expertise par la formation et le renforcement du partenariat
- **Axe 4 : L'habitat et le cadre de vie**
 - o Poursuivre l'adaptation des espaces en améliorant l'accessibilité, la qualité d'usage et la fonction contenante des espaces de vie, l'articulation des espaces collectifs et personnels
 - o Engager un diagnostic et une réflexion sur l'évolution du projet architectural de la structure
- **Axe 5 : Le parcours de santé**
 - o Améliorer dans les dimensions préventives et curatives le parcours de soins somatiques et psychiatriques.
- **Axe 6 : Gestion des comportements-problèmes**
 - o Poursuivre la réflexion en matière de stratégies de prévention et d'intervention
- **Axe 7 : L'avancée en âge des personnes accueillies et de leur entourage**
 - o Respecter le rythme de chacun, dans son aspect évolutif
 - o Former les professionnels aux accompagnements et aux soins palliatifs
 - o Engager une réflexion sur le vieillissement de l'entourage familial
- **Axe 8 : Les modes d'organisation interne**
 - o Finaliser les projets d'unité et volets annexes : médical et thérapeutique, activités socio-culturelles, sportives et de loisirs, accueil de jour et accueil temporaire
- **Axe 9 : Partenariats et ouverture**
 - o Poursuivre les travaux de formalisation et de recherche de partenariats

LES REPERES

Des Orientations du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2012/2017 :

- Développer les alternatives à l'hébergement permanent. Offrir aux personnes handicapées adultes un véritable choix de vie par le développement de prises en charge alternatives
- Renforcer la prise en charge des personnes présentant des troubles envahissants du développement et des troubles autistiques

Des axes du plan stratégique médico-social de l'ARSEAA

- Organiser des parcours, sans rupture pour les personnes accueillies
- Porter une attention particulière au respect du droit des personnes accompagnées et à leur participation
- Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques
- Développer les actions de prévention santé
- Mise en conformité et ajustement des espaces architecturaux, qualité des équipements
- Actualiser l'ensemble des projets d'établissement
- Formaliser des conventions partenariales

Des principes d'action du projet associatif 2017-2027:

- Garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement
- Adapter (...) notre offre d'accompagnement
- Favoriser l'innovation et les expérimentations
- Investir résolument dans la prévention
- Promouvoir la participation active de tous
- Faire vivre une organisation collaborative
- Renforcer l'ancrage territorial de l'ARSEAA
- S'inscrire dans une logique de développement durable